

Procédure : Rappel en cas de défaillance d'autoclave (stérilisation à la vapeur)

Date :

Date de révision :

Objectif : La méthode de stérilisation doit faire l'objet d'un test et d'un contrôle, avec consignation et vérification des résultats. La présente procédure, qui sert au rappel du matériel médical mal retraité, doit être suivie en cas d'échec du test d'indicateur biologique (IB).

Procédure

1. Tester le stérilisateur avec un IB chaque jour qu'il a servi à stériliser du matériel médical (un test par jour) ou lors du changement de type de charge.
2. Prendre les mesures suivantes après l'incubation et la lecture de chaque IB utilisé pour tester le stérilisateur :
 - a. Si l'IB ne montre aucune croissance de microorganismes (IB négatif), consigner le résultat dans le registre de stérilisation, au cycle approprié.
 - b. Si l'IB fait état d'une croissance de microorganismes (IB positif), suivre les étapes ci-dessous :
 1. Aviser la personne responsable du retraitement du matériel médical qu'un IB a donné un résultat positif.
 2. Cesser d'utiliser le stérilisateur jusqu'à ce que la cause de la contamination ait été identifiée et éliminée.
 3. Identifier et mettre en quarantaine tout le matériel et les paquets ayant été stérilisés entre le dernier cycle efficace (pour lequel l'IB était négatif) et le cycle actuel (pour lequel l'IB est positif).
 4. Consulter le registre de stérilisation pour vérifier les données des paramètres surveillés durant le cycle défaillant. Idéalement, ces paramètres comprennent la longueur du cycle, ainsi que la température et la pression obtenues. Vérifier également les indicateurs chimiques se trouvant à l'extérieur et, s'ils sont visibles, à l'intérieur des paquets stérilisés au cours du cycle.
5. Tester à nouveau le stérilisateur avec un autre IB et consigner le résultat.
 - a) Si le test de suivi est négatif (aucune croissance de microorganismes), le stérilisateur peut être utilisé et tout le matériel mis en quarantaine à l'étape 3 peut servir si les registres de stérilisation et les indicateurs chimiques font état d'une stérilisation efficace. (Si les paramètres de stérilisation surveillés et les indicateurs chimiques ne semblent pas indiquer de problème avec le stérilisateur,

Logo ou en-tête de l'établissement

on peut conclure que l'obtention d'un IB négatif après celle d'un seul IB positif témoigne d'un faux positif et qu'il n'y a pas de problème avec le stérilisateur.)

- b) Si le test de suivi est positif, il est probable que le stérilisateur ait un problème; il faut alors considérer qu'il y a eu une défaillance. Tout le matériel mis en quarantaine à l'étape 3 doit être préparé pour une nouvelle stérilisation, **qui ne doit pas être faite dans un stérilisateur ayant échoué au test d'IB tant que le problème n'a pas été réglé en suivant le présent protocole**. Cette nouvelle étape de préparation comprend le nettoyage, le rinçage, le séchage et l'emballage, le cas échéant, du matériel. Le stérilisateur possiblement défaillant ne doit pas être utilisé jusqu'à ce qu'il ait été examiné par un technicien qualifié et testé conformément à l'étape 6 ci-dessous.
 - c) Aviser le médecin chef en santé publique (MCSP) si du matériel médical ayant subi un retraitement inefficace a servi pour un patient. Le MCSP, avec l'aide d'experts en prévention et en contrôle des infections, établira le risque de transmission de maladies et déterminera si un suivi auprès des patients concernés est nécessaire.
6. Si le test de suivi est positif, le stérilisateur doit être examiné par un technicien qualifié et ne doit pas être utilisé pour stériliser du matériel avant d'avoir réussi trois tests d'IB consécutifs exécutés alors que la chambre est vide. Tout résultat positif parmi ces trois tests exigera un examen plus poussé de la part du technicien. Seuls trois tests négatifs consécutifs permettront la remise en service du stérilisateur. Ce dernier pourra alors servir à la stérilisation des paquets ayant subi une nouvelle préparation conformément à l'étape 5b.
 7. Consigner tout entretien, tout test et toute mesure prise après l'obtention d'un IB positif.

Références

1. Comité consultatif provincial des maladies infectieuses de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Prévention et contrôle des infections pour la pratique en cabinet et en clinique*, 1^{re} révision, Toronto (Ont.), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, avril 2015.
<https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-clinical-office-practice.pdf?la=fr>
2. Comité consultatif provincial des maladies infectieuses de l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Pratiques exemplaires pour le nettoyage, la désinfection et la stérilisation du matériel médical dans tous les lieux de soins*, 3^e édition, Toronto (Ont.), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, mai 2013.
<https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/bp-cleaning-disinfection-sterilization-hcs.pdf?la=fr>

Algorithme en cas de défaillance d'autoclave

